

Accord salarial Orange 2017 Injuste et déloyal !

Montreuil, le 25/04/2017

Les négociations sur l'accord salarial 2017 à Orange viennent de prendre fin. Alors que l'entreprise vient d'enregistrer plus de 3 milliards de bénéfices, fruit du seul travail des salariés, elle fait le choix de privilégier les actionnaires. Cet accord est injuste, il ne permet pas de redistribuer les richesses créées par le travail. Les salariés d'Orange méritent un plus grand respect et une réelle reconnaissance ! La CGT FAPT n'a pas signé cet accord.

8% d'augmentation pour les actionnaires, 1,1% pour les salariés en moyenne

Cet accord salarial de 2017 est totalement injuste. Alors que l'ensemble des salariés d'Orange attendait des mesures à la hauteur de leur investissement, les propositions de la direction sont très largement insuffisantes. Orange réalise plus de 3 milliards d'€ de bénéfices, augmente le dividende de 8% pour les actionnaires et verse un bonus supérieur à 22 000 € pour les

cadres dirigeants !
Et pour les salariés ?
Pas grand chose, seulement 1,1% d'augmentation en moyenne. C'est bien le signe d'un réel mépris de la direction envers ceux qui créent les richesses de l'entreprise par leur travail ! La CGT FAPT ne peut accepter cette situation, c'est pourquoi elle n'a pas signé cet accord. Les salariés méritent mieux que des miettes !

Une négociation déloyale

Le 28 mars 2017, l'ensemble des organisations syndicales (OS) avait fait un front commun entraînant la suspension des négociations, afin que l'entreprise revoie sa copie. La direction s'y est refusée estimant avoir fait le maximum d'efforts pour les salariés. Coup de théâtre, 72h avant la séance de signature, elle est revenue vers les OS par mail afin de proposer 25 € brut annuel (soit 2,08 € brut/mois) en plus de sa proposition initiale pour la mesure collective pour les salariés de droit privé non cadre. Bref, des miettes, encore des miettes ! Dommage que des syndicats (CFDT et FO) acceptent l'inacceptable et,

encore une fois, jouent le jeu de l'entreprise, alors même que le pouvoir d'achat des salariés est en baisse (-10% pour l'intéressement/la participation). En maintenant notre front commun, avec l'appui des salariés, nous aurions pu obtenir des mesures plus conséquentes. Les 3,2 milliards d'€ de bénéfices, fruit du travail des salariés, doivent servir à répondre aux besoins exprimés par les salariés en matières d'emploi, de reconnaissance et de rémunération. L'argent existe, la direction doit répartir autrement les richesses. Encore une fois ce n'est qu'une question de choix !

Récapitulatif des mesures :

Mesures collectives (brutes annuelles) :

- Salarié de droit privé non cadre : 300 €
- Fonctionnaire non cadre : 60 €
- Minima complément salarial cadre fonctionnaire : relèvement minimum de 35 € brut annuel

Mesures managériales individuelles :

- Cadre : 1,1% avec 325 € minimum pour tous

Mesures égalité pro :

0,1% pour la promotion des salariées

Mesures d'ajustement salarial : rien

Mesures premiers niveaux de salaires :

- 100 € brut annuel pour les non cadres dont le salaire est < à 28 500 €
- 200 € brut annuel pour les cadres dont le salaire est < à 34 500 €
- 100 € brut annuel pour les cadres dont le salaire est entre 34 500 et 39 500 €

Mesures début de carrière des salariés dont l'âge est inférieur ou égal à 29 ans et avec ancienneté inférieure ou égale à 4 ans :

- 1% pour les non cadres
- 2% pour les cadres

Ensemble exigeons :

- Des augmentations collectives à minima à 8%, comme celles octroyées aux actionnaires,
- Des mesures corrigeant définitivement les inégalités salariales femmes / hommes,
- La revalorisation du complément Orange et des grilles indiciaires pour les fonctionnaires, des grilles salariales pour les salariés de droit privé,
- La reconnaissance des qualifications,
- La mise en place d'un 13ème mois,
- Une prime immédiate de 1 500 €, incluant une prime monde et la compensation de la baisse sur l'intéressement / la participation.

Ensemble décidons de notre avenir !

Je clique
Je vote CGT !